

Chambre elle-même. Elu au Parlement en 1921, à l'âge de quarante et un ans, il représenta la circonscription de Saint-Denis sans interruption jusqu'à sa mort survenue le 1er octobre dernier, dans sa cinquante-quatrième année. On ne saurait apporter une meilleure preuve de la popularité dont il jouissait dans sa propre circonscription que les immenses majorités qu'il a obtenues à chacune des élections où il était candidat, majorités variant entre 6,500 et 18,000. Ces majorités ne s'expliquent pas exclusivement par des circonstances d'ordre politique. Elles font bien voir à quel point le docteur Denis était cher à ses électeurs. C'était un homme d'une profonde sympathie à l'endroit des pauvres; médecin, exerçant sa profession dans un quartier ouvrier fort peuplé, il était en mesure de connaître de près la situation de milliers de travailleurs dont un bon nombre ne possédaient que peu ou rien des biens de ce monde. A tous, sans exception, il prodiguait ses soins du mieux possible, et comme bien on le pense, avec faible rémunération. Il s'intéressait surtout aux jeunes gens, et les encourageait à prendre part à la vie politique. Il fut un temps où un club qu'il avait organisé à cette fin se réunissait chaque semaine chez lui.

Peu de députés étaient plus que lui partisans convaincus de l'idée libérale. Pour lui, comme pour bien d'autres, le libéralisme était un évangile. Lorsqu'il n'exerçait pas sa profession, il était absorbé dans la politique; à la vérité, sa profession, sauf en ce qu'elle lui permettait de pratiquer la charité, venait en second lieu, et il en sacrifiait la rémunération à la cause de la politique. Il est mort comme il a vécu, en pauvre homme, avec de lourdes obligations de famille. Le docteur Denis suivait assidûment les séances de la Chambre des communes, et il participait fréquemment aux débats, surtout aux discussions des questions sociales et industrielles. Lorsque l'occasion se présentait il ne manquait pas d'aider ses commettants de sa parole et de soutenir la cause qu'il avait à cœur. Vraiment, je crois que son zèle à voir aux besoins d'une circonscription ouvrière, tant en Parlement que sur place, durant ces années de dépression, a été la principale cause de cette affection cardiaque qui l'a emporté à l'âge peu avancé de 54 ans. D'autres de nos collègues défunts ont souffert de cette tension, et je crois que c'est le sort de la plupart de ceux qui sont sérieusement mêlés à la vie publique, actuellement. La mort du docteur Denis est une perte irréparable pour ceux qu'il a si bien servis, tant dans sa profession qu'au Parlement. Pour la Chambre des communes c'est une perte considérable et pour le pays, en ce temps de crise, c'est une perte très sensible.

Je m'associe à l'expression de la sympathie que le très honorable premier ministre vous a prié, monsieur l'Orateur, de transmettre de la part de la Chambre des communes aux familles éprouvées de nos collègues décédés depuis la dernière session.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, il est presque inutile pour moi de suivre l'exemple du premier ministre (M. Bennett) et du leader de l'opposition (M. Mackenzie King) et rappeler la carrière des quatre représentants qui nous ont quittés pour l'au-delà. Je désire, cependant, associer notre groupe aux témoignages de respect exprimés par les autres groupes de la Chambre à la mémoire de nos collègues décédés. Je me demande parfois, quand nous trouvons d'admirables qualités chez tous ceux qui nous ont quittés, même nos adversaires en politique, si cela ne devrait pas nous inciter à nous montrer un peu plus charitables envers ceux qui sont encore au milieu de nous.

Nous désirons exprimer aux amis et parents des regrettés MM. Black, Cowan, Nicholson et Denis, notre grande condoléance dans la perte qu'ils ont subie.

Sur la motion de M. Bennett, la séance est levée à cinq heures moins dix minutes.

LUNDI 21 janvier 1935.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE TOUCHANT LA DISCUSSION DU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

A l'appel des motions:

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Jeudi dernier, monsieur l'Orateur, le premier ministre a présenté à cette Chambre une résolution que celle-ci a adoptée, demandant à ce que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, prononcé à l'ouverture du Parlement, soit pris en considération aujourd'hui, mais cette résolution ne disait pas que cette discussion dût avoir priorité sur les autres articles inscrits au *Feuilleton*. Il me semble que les membres de la Chambre comptaient qu'il en serait ainsi et, à moins que le Gouvernement ait l'intention d'agir autrement, je pense qu'il serait bon de présenter une résolution dans ce sens.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je comptais monsieur l'Orateur, que nous passerions d'abord aux questions, parce que certaines d'entre elles seront transformées en ordres de dépôt de documents et il y a